



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 15078

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation dramatique des personnes issues de l'ethnie lao Hmong qui sont pourchassées par l'armée laotienne depuis plus de trente ans. Près de 8 000 personnes ont pu s'échapper de la junte laotienne et se sont réfugiées en Thaïlande dans l'espoir de fuir les persécutions. Actuellement « parquées » dans le camp de Huai Nam Khao, dans la province de Petchabun, leur situation est très inquiétante car des accords entre les autorités thaïlandaises et laotiennes prévoient à court terme le rapatriement forcé de toutes ces personnes vers le Laos, en dépit des droits humanitaires internationaux. Aucune organisation internationale comme l'UNHCR ne peut approcher ces personnes, ce qui leur permettrait d'acquérir le statut de réfugiés. Sans une telle reconnaissance par les instances internationales, ces 8 000 personnes peuvent être expulsées à tout moment vers le Laos. Ceci s'est produit en mai et juin dernier avec violence quand plusieurs centaines de personnes (parmi lesquels de nombreux enfants) ont été rapatriées de force ; depuis, aucune organisation internationale ni observateur n'a pu entrer en contact avec ces gens et nous ne savons pas s'ils sont toujours en vie. C'est pourquoi il est à craindre le pire pour ces 8 000 personnes et l'urgence est réelle. À l'heure actuelle, seul MSF France et la toute nouvelle organisation Urgence humanitaire Asie peuvent accéder aux réfugiés. Les témoignages recueillis vont tous dans le sens de persécutions commises par les autorités laotiennes et la certitude, exprimée par beaucoup, de risquer pour leur vie si par malheur ils sont rapatriés au Laos. Le Président de la République a exprimé avec force sa détermination à lutter de par le monde contre toutes formes d'injustice, lors de son discours fédérateur au soir même de son élection, le 6 mai 2007. Elle lui demande donc quelles mesures urgentes elle compte prendre, afin d'inciter le gouvernement laotien à respecter le droit des Hmongs et à faire cesser les persécutions contre ce peuple.

Texte de la réponse

La situation de la population hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères et européennes, en liaison avec ses partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des principes humanitaires. Ce sujet ne manque pas d'être abordé à chaque rencontre de haut niveau, comme, par exemple, lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Par ailleurs, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, à chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question hmong, ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15078

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 427

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3026